

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL34-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

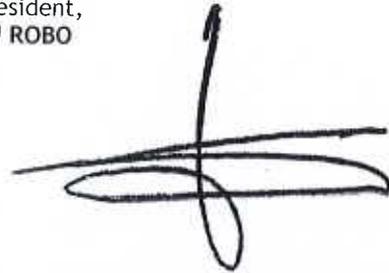
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

RESSOURCES HUMAINES

SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le service civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans), sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale. Elles doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population. A ce titre, le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme et ne pas exercer de tâches administratives et logistiques liées aux activités quotidiennes de l'organisme (secrétariat, accueil téléphonique, gestion des ressources humaines...).

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail : il ne relève pas du code du travail mais du code du service national. En effet, l'article L.120-7 du Code du service national dispose notamment que le contrat de service civique organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et la collectivité qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. Pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même : il reste soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient.

Un agrément est délivré pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais de transport pourront être couverts par le versement d'une indemnité complémentaire en application de l'article R.121-25 du Code du service national.

Une formation civique et citoyenne sera obligatoirement assurée au volontariat. Un référentiel de formation a été défini par l'agence de service civique.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

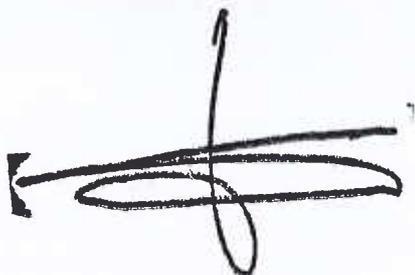
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 octobre 2024,

Il vous est proposé :

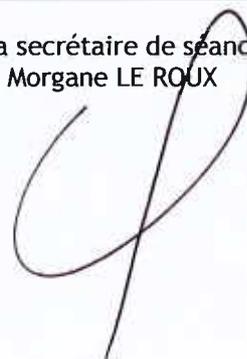
- d'approuver le recours à des services civiques au sein de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- de valider le projet d'accueil des jeunes en service civique et de solliciter un agrément auprès des services de l'État ;
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Robo', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Le Roux', written over a horizontal line.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL35A-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

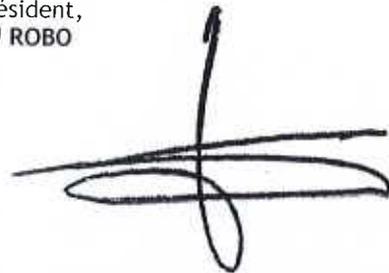
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses over a horizontal stroke on the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
CONTRATS DE PROJET**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Les évolutions des compétences et services de l'agglomération nécessitent des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Au sein de la Direction Déchets, et dans le cadre du déploiement de la collecte des bio-déchets, selon le schéma validé par les instances communautaires, il convient d'adapter les moyens humains. Pour ce faire, il est proposé de transformer en « chef d'équipe compostage collectif » le poste « d'ambassadeur compostage collectif » créé au lancement de la démarche.

L'équipe de collecte se structure aussi autour de deux nouveaux postes de « chauffeur grutier », qui rejoignent les contrats de projets déjà recrutés ces derniers mois.

Parallèlement, l'accompagnement des usagers aux nouvelles pratiques demande à être conforté, il est donc proposé de renforcer l'équipe conteneurisation-sensibilisation par un troisième ambassadeur de tri.

Enfin, il est proposé de transformer un poste de ripeur en poste de chauffeur-ripeur pour consolider la polyvalence de l'équipe de collecte.

L'ensemble de ces postes sont portés financièrement par le budget annexe des déchets, dont la TEOM constitue près de 80% des recettes.

Par ailleurs, au sein de la Direction de l'Environnement, il est proposé de modifier l'intitulé du poste d'animateur prévention des déchets et communication en poste de chargé de sensibilisation à l'environnement, afin qu'il corresponde davantage à la réalité des missions exercées.

En conséquence le tableau des emplois et des effectifs intègre ces évolutions présentées en annexe.

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 octobre 2024,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser les modifications du tableau des emplois présentées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Annexe : Evolution du Tableau des Emplois - Conseil du 10/10/2024

Direction des Déchets

Postes à supprimer dans le tableau actuel :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	GRADES
Ambassadeur compostage collectif (F/H) (n° 576)	1	Technique	C1-C3
Ripeur (F/H) (n° 329)	1	Technique	C1-C3

Postes proposés :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Chef d'équipe compostage collectif (F/H)	1	Technique	C1-B1
Ambassadeur de tri (F/H)	1	Technique	C1-C3
Chauffeur grutier (F/H)	2	Technique	C1-C3
Chauffeur ripeur mixte (F/H)	1	Technique	C1-C3

Direction de l'Environnement

Modification de l'intitulé du poste N° 392, d'animateur Prévention des déchets et communication (F/H) à Chargé de sensibilisation à l'environnement (F/H).